
Renvoi au comité des domaines de l'adresse de l'agent national du district de Reims (Marne) qui informe la Convention de la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de l'agent national du district de Reims (Marne) qui informe la Convention de la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 15;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23294_t1_0015_0000_7

Fichier pdf généré le 21/07/2021

citent la Convention nationale sur ses glorieux travaux, sur le décret par lequel elle proclame l'existence de l'être suprême et l'immortalité de l'ame; l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce que le règne de la vertu, des mœurs et de la justice, soit affermi, expriment leur indignation sur l'attentat dirigé contre Robespierre et Collot-d'Herbois, vouent une haine éternelle à Pitt et aux Anglais ses complices, et offrent, à l'exemple du courageux Geffroy, de former un rempart impénétrable autour de la représentation nationale.

Ils ajoutent qu'ils ont payé jusqu'à ce jour toutes leurs impositions, qu'ils ont concouru de tous leurs moyens au succès de la révolution, par différens dons, tant en argent qu'en linge, habits, bas et souliers;

Que, quoiqu'ils soient privés de beaucoup de bras, ils ont défriché presque entièrement leurs terres communales, qui en ce momen[t] promettent une abondante récolte, et qu'ils travaillent à l'extraction du salpêtre.

Ils terminent par offrir à la Convention 200 l., fruit de leurs épargnes, pour l'entretien des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Rozérieulles, 20 prair II.] (2)

« Citoyen président,

La société populaire séante au chef lieu du canton de Rozérieulles, district de Metz, département de la Moselle, composée de républicains campagnards, félicite la Convention nationale d'avoir fondé la République une et indivisible, déclare adhérer de cœur et d'esprit à toutes ses lois et décrets, à commencer aux droits de l'homme jusqu'à celui qui reconnoit l'Être Suprême et l'immortalité de l'ame. Continüez législateurs, restez ferme à votre poste; quoique la République soit fondée à jamais, ne descendez de la Montagne sainte ou vous êtes placés que quand vous aurez exterminé tous les tirans coalisés et tous les traitres tant de l'intérieur que de l'extérieur, et que vous aurez affermie le règne de la vertu, des mœurs et de la justice.

Nous remercions l'Être Suprême d'avoir veillé et préserver les jours de nos dignes représentants Collot d'Herbois et Robespierre, des poignards éguisés par Pitt. Périssent à jamais ce monstre, périssent tous les Anglais, s'ils pensent comme lui, c'est le vœu de notre société.

Placé presqu'à la frontière vous trouverez en nous autant de Geoffroy tant pour deffendre nos représentans qui seront en mission que de faire un rempart de nos corps à la Convention nationale, et si l'ennemi se présentoit sur notre frontière, nous scaurions l'arreter ou périr en vrais républicains. Voilà quels sont et seront toujours nos sentimens et notre profession de foi, et notre société ne sera jamais altérée que de la vertu, de la justice et de la liberté.

Vive la République française, une, indivisible. Vive la Montagne, vive nos frères les jacobins ».

P.S. Dis à la Convention que nous avons payés jusqu'à ce jour toutes nos impositions et contributions patriotiques.

Nous avons contribués autant qu'il a été en notre pouvoir en dons pour nos deffenseurs tant en argent qu'en linges, habits bas et souliers. Malgré les bras qui nous manquent par les deffenseurs, que nous avons envoyés aux frontières, nous avons presque défriché entièrement nos terres communales, elles nous promettent avec l'aide de l'Être Suprême une abondante récolte ainsi que nos vignes.

Nous nous occupons dans ce moment d'extraire des entrailles de la terre le salpêtre pour exterminer le dernier des tirans.

Nous t'envoyons la somme de 200 liv., provenant de nos sueurs et de nos épargnes, pour l'entretien de nos deffenseurs; quoiqu'elle soit modique, elle n'en est pas moins donnée de bon cœur, il est à considéré que nous sommes tous de vrais sans culottes dans la force du terme, de paÿs vignoble et qu'il y a 5 ans que nous n'avons presque point fait de récolte. S. et F. »

ARMEL (secrét.), J. HENRYS (vice-présid.)

20

L'agent national du district de Reims (1) informe la Convention nationale que, dans la 3^e décade de prairial, des biens d'émigrés, estimés 66,379 l., ont été vendus 203,640 l., et qu'un bien de fondation, estimé 15,970 l., a été vendu 72,695 l.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (2).

21

La municipalité de Plourin, département du Finistère, témoigne à la Convention nationale la joie qu'elle ressent en apprenant les victoires remportées par les armées de la République sur les satellites des despotes; l'invite à rester à son poste, exprime son indignation sur l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre, et lui annonce qu'elle a envoyé aux défenseurs de la patrie 72 chemises, 18 aunes de toile, 24 paires de guêtres de cuir, 12 paires de guêtres de toile, une paire de bas, et 99 l. 10 s. en assignats, provenant des dons des citoyens de cette commune.

Elle a en outre fait passer au district 88 marcs d'argent massif, 890 livres de fer et 1600 livres de plomb.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (3).

(1) P.V., XLI, 116. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (2^e suppl^t).

(2) C 308, pl. 1192, p. 17.

(1) Marne.

(2) P.V., XLI, 117. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XLI, 117. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (2^e suppl^t).